



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 16 février 2016]

Date de la convocation
10 février 2016
Date d'affichage
10 février 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 20
Procurations : 9
Votants : 29

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Marie-Claire DEGUILHEM, Thierry BODDI, David AMALRIC, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Dominique BOYER, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Christelle BIROT, Marie-Françoise BONELLO, Aurélie TREILHOU, Christelle HARDY, Eric PILUDU

N° 34/ 2016

Absents : Christophe CAUSSE, Magali CAMALET, Philippe PILLEUX, Françoise BONNET

Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU

Objet de délibération : Contrat de prêt crédit mutuel n° 02240 20290302 : avenant

Par contrat de financement en date du 21 décembre 2011, le Crédit Mutuel a consenti à la Mairie de Gaillac un prêt d'un montant de 1.000.000€ affecté au budget Location Locaux, et amortissable sur 15 ans.

Le capital restant dû à ce jour est de 851.501,06€ et l'annuité de 94.721,13€.

La durée de remboursement de ce prêt apparait trop courte ce qui conduit à des échéances non couvertes par les recettes annuelles. Il a donc été demandé au Crédit Mutuel un réaménagement de prêt conduisant à un allongement de la durée restant à courir (durée résiduelle actuelle : 12 ans).

Au terme des discussions, le Crédit Mutuel a proposé :

- l'allongement de la durée restant à courir de 3 ans
- la mise en place de paliers et de progressivité de l'échéance tenant compte des autres prêts arrivant à terme, à savoir :
 - 3 échéances de 41 000 €
 - 1 échéance de 72 900 €
 - 11 échéances de 97 097,07 €

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt du Crédit Mutuel n° 02240 20290302, selon les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû 851 501,06 €

Prorogation de la durée du prêt 3 ans, soit une durée résiduelle de 15 ans

Mise en place de 3 paliers :

- 3 échéances de 41 000 € (2016, 2017 et 2018)
- 1 échéance de 72 900 € (2019)
- 11 échéances de 97 097,07 € (2020 à 2030)

VOTE : 1 abstention (rassemblement bleu marine pour Gaillac) et 6 contres (avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt du Crédit Mutuel n° 02240 20290302, selon les caractéristiques précitées,

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160216-34-2016-DE
Date de télétransmission : 18/02/2016
Date de réception préfecture : 18/02/2016